OFFRE D'EMPLOI **AFFICHAGE INTERNE**



INSPECTRICE OU INSPECTEUR AU TRANSPORT SCOLAIRE

PÉRIODE D'AFFICHAGE	12 novembre 2026 au 30 juin 2027
TYPE DE POSTE	Poste régulier / Temps plein
HORAIRE	7h00 à 10h00 et de 13h00 à 17h00
SALAIRE	25.83 $ – 29.80 $ / heure

À PROPOS DE CETTE OFFRE

Le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) est actuellement à la recherche d'une Inspectrice ou d'un Inspecteur au Transport scolaire.

NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste, sous la direction d'une personne responsable du transport scolaire, à contrôler l'observance des règlements et le respect des contrats de transport scolaire, au moyen d'enquêtes et d'inspections.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La personne salariée de cette classe d'emploi, doit, de façon générale :

- Lors de pannes d'autobus ou de situations particulières, effectuer le transport des élèves dans son véhicule ou dans celui fourni par le centre de services scolaire;
- contrôler le respect des circuits et des horaires de transport;
- s'assurer de l'observance des lois et règlements en effectuant une surveillance répétée, à des endroits choisis; constate les irrégularités, avise les contrevenants et recommande ou prend les mesures prévues aux règlements;
- lors de situation conflictuelle ou particulière, collige les informations pour tenter de comprendre la problématique et partage l'information avec son supérieur;
- accomplit des travaux administratifs, telle la rédaction de rapports, le suivi du dossier des conducteurs et le traitement des plaintes;
- mesurer des distances et calculer les temps d'un point à un autre;
- donner son avis sur le parcours emprunté pour certains circuits et peut également modifier des parcours ou des circuits de transport;
- faire périodiquement l'inspection des autobus scolaires et des berlines de manière à s'assurer que ceux-ci rencontrent les normes de sécurité et de propreté;
- communiquer avec les parents et les directions des écoles lors de plaintes ou de demandes portées à son attention;
- s'assurer de la sécurité au débarcadère;
- vérifier l'état des routes lors de conditions climatiques difficile et fait rapport;
- s'informer auprès des municipalités lors de fermeture des rues et si nécessaire recommande les mesures à prendre;
- effectuer des enquêtes, lors d'accidents ou de plaintes, et fait rapport de ses constatations;
- vérifier si le déneigement et le déglaçage des débarcadères de véhicules scolaires sont effectués adéquatement et au besoin communiquer avec le responsable des entrepreneurs en déneigement;
- accomplit au besoin toute autre tâche connexe.

QUALIFICATIONS REQUISES

Être titulaire d'un diplôme de 5e secondaire avec option appropriée ou détenir un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente et avoir au moins cinq (5) années d'expérience pertinente.

EXIGENCES PARTICULIÈRES

- Détenir une voiture et un permis de conduire valide, sans restriction (classe 2);
- Détenir une certification de compétence du Métier Unique;
- Détenir cinq (5) années d'expérience pertinente, notamment en transport scolaire;
- La personne recherchée se distingue par ses habiletés interpersonnelles. Elle sait faire preuve de fermeté tout en étant courtoise avec les gens qu'elle rencontre. Habile pour désamorcer des situations conflictuelles elle recherche des solutions. Elle est reconnue pour être autonome, responsable et organisée. Elle est aussi capable de communiquer tant à l'oral qu'à l'écrit;
- La personne salariée devra porter les vêtements et uniformes fournis par le Centre de services scolaire;
- Connaissance des logiciels Excel et Word.

ATOUTS

TEST

Postulez ici →

Merci de l'intérêt que vous manifestez envers le CSSPI. Toute candidature reçue par courriel, par télécopieur ou par courrier interne sera refusée.

Le Service des ressources humaines
550, 53e Avenue, Montréal (Québec) H1A 2T7

Une entrevue de sélection sera planifiée avec les candidats retenus seulement.

Le CSSPI est engagé dans un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

Le personnel du CSSPI est soumis à la Loi sur la laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, notamment, l'interdiction pour l'ensemble des membres du personnel scolaire de porter un signe religieux et l'obligation d'exercer ses fonctions à visage découvert.

Soin porté à l'accueil et à l'intégration

Programme d'assurances complet

Flexibilité et stabilité d'emploi

Régime de retraite

Salaire concurrentiel

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île
Québec